

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ du 3 octobre 2011

fixant par ordre de mérite la liste des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue des concours A ingénieurs (filiale TB), B ENSA, C ENSA et C2 ingénieurs de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus ingénieur spécialités agronomie et agroalimentaire), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), d'ONIRIS (cursus ingénieur spécialité agroalimentaire) et de VetAgro Sup (cursus ingénieur spécialité agronomie)

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 812-1, D 812-1, R 812-25, R 812-31, R 812-33 et R 812-36 ;

Vu le décret n°2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;

Vu le décret n°2007-1593 du 13 décembre 2006 portant création du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) ;

Vu le décret n°2008-616 du 27 juin 2008 portant création de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AgroCampus Ouest) ;

Vu le décret n°2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;

Vu le décret n°2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2005 relatif au concours A (filiale TB) d'admission dans certaines écoles d'ingénieurs, modifié par l'arrêté du 22 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 portant ouverture des concours d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire de la session de 2011 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2011 fixant pour la session 2011 la composition du jury du concours d'admission en première année d'élèves dans les formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus agronomie et cursus horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus agronomie), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus agronomie), d'ONIRIS (cursus industries agricoles et alimentaires) et de VetAgro Sup (cursus agronomie) (concours commun A ingénieurs - filière TB) ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2011 fixant pour la session 2011 la composition du jury du concours d'admission en première année d'élèves dans les formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus agronomie et cursus horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et de Montpellier SupAgro (cursus agronomie et cursus systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud) (concours commun B ENSA) ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2011 fixant pour la session 2011 la composition du jury du concours d'admission en première année d'élèves dans les formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus agronomie et cursus horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus agronomie et cursus systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud) (concours commun C ENSA) ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2011 fixant pour la session 2011 la composition du jury du concours d'admission en première année d'élèves dans les formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus agronomie et cursus horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus agronomie et agroalimentaire), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus agronomie et cursus systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), d'ONIRIS (cursus industries agricoles et alimentaires) et de VetAgro Sup (cursus agronomie) (concours commun C2 ingénieurs) ;

Vu le procès verbal n°SCAV-11/242 de la réunion des jurys d'admission des concours de la filière TB (concours A TB ENSA-ENITA, A TB ENV et A TB ARCH BIO) en date du 23 juin 2011 ;

Vu le procès verbal de la délibération d'admission du jury du concours commun dit concours C ENSA, session 2011, en date du 7 juillet 2011 ;

Vu le procès verbal n°SCAV-11/244 de la réunion du jury d'admission du concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures agronomiques ouvert aux élèves de la filière universitaire (concours B ENSA) en date du 7 juillet 2011 ;

Vu le procès verbal n° SCAV-11/252 de la réunion du jury d'admission du concours C2 ENSA-ENITA du 21 juillet 2011,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours A ENSA-ENIT (filière TB) de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus ingénieur spécialité agronomie), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialité agronomie), d'ONIRIS (cursus ingénieur spécialité agroalimentaire) et de VetAgro Sup (cursus ingénieur), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 15 mars 2005 modifié susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
ROBIN	JULIEN	1
ROSSIGNOL	CÉLINE	2
DURAND	ELISABETH	3
GUILLAUME	JÉRÉMY	4
ROQUES	BENJAMIN	5
DEBACKER	ALEXANDRA	6
TWAROG	CHRISTINA	7
DJAFOUR	SARAH	8
LHEUREUX	NICOLAS	9
CAPY	QUENTIN	10
WEIGEL	ROMAIN	11
CHEUZEVILLE	JOËLLE	12
CHEVRIER	LOUIS	13
KERBRAT	YOANN	14
LE BRIS	MARION	15
DÉCLOUX	CHARLINE	16
FILOCHE	BRAYAN	17
LE GOFF	AURÉLIE	18
FRANCK	SOFIANE	19
GASTON	FABIEN	20
FERLAY	AIMERIC	21
JINQ	ALLAN	22
LHUBERT	MARIE	23
JOFFRE	ANTHONY	24
VILAIN	YANN	25
ISIDORE	EMILIE	26
GAUTEY	SÉBASTIEN	27
BOULAUD	ANNE-LAURE	28
CAZENEUVE	STACY	29
ARAGONES	JUSTINE	30
TONDUT	CAMILLE	31
BARBARIN	SAMUEL	32
MÉLINE	VALÉRIAN	33

LARNANE	AMEL	34
LEFEBVRE	JULIA	35
MONTAGNON	ROMAIN	36

Article 2

Art. 2. – La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours A ENSA (filiale TB) de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus ingénieur spécialité agronomie), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialité agronomie), d'ONIRIS (cursus ingénieur spécialité agroalimentaire) et de VetAgro Sup (cursus ingénieur), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 15 mars 2005 modifié susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
COLSON	FANY	37
HAJOS	DORIAN	38
RIVIÈRE	CAMILLE	39
ROUAIX	HÉLOÏSE	40
KUBESCH	TIFFANY	41
SARBINOWSKI	ANTOINE	42
NICOT	MORGANE	43
MONLYADE	JÉRÉMY	44
LAPORTE	JOËLLE	45
LE BILLAN	FLORIAN	46
FLAUSS	PAULINE	47
BAHHAR	ADNANE	48
DA SILVA LIMA	JADE	49
SCHMITT	PIERRE	50

Article 3

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours B ENSA de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 6 novembre 2006 susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
KBAIRI	YOSR	1
CLIPET	CAMILLE	2

GARCIA	LÉO	3
FRADET	JULIETTE	4
BERTIAUX	PAUL	5
BRILLOUET	CLARISSE	6
JOUAN	JULIA	7
LEFEBVRE	THOMAS	8
GRANGÉ	TANIA	9
GUYOT	FLORIE	10
BOYEUX	MARIE	11
SELOSSE	MARION	12
RAYMOND	MICHEL	13
SAVOUREY	GRÉGOIRE	14
LABROUSSE	MARINE	15
BRAVARD	JOHAN	16
LAMOUREUX	SARAH	17
VERNIERES	LAETITIA	18
BOUGEARD	ELODIE	19
BOUAUD	ANTOINE	20
RAVON	SÉBASTIEN	21
TSAYEM TCHOUPOU	HERMIONE	22
BORAO	UGO	23
DUTIL	GUILLAUME	24
SEUX	EMMANUEL	25
BUSCH	STÉPHANE	26
FELLET	PIERRE	27
DARRASSE	VÉRONIQUE	28
FILLIEUX	CAROLINE	29
LEGENDRE	FLORENCE	30
SIMON	LÉO	31
RAUNIER	ANNABELLE	32
TESSIER	MARIE-HORTENSE	33
MORGANT	CHARLOTTE	34
MAURAN	LISE	35
GESTIN	CLAIRE	36
GODBILLE	MANON	37
TANQUEREY-CADO	ANAËLLE	38
CHASSERE	JULIE	39
BELAID	JÉRÉMIE	40
BRUNET	LOUISE	41
BEAUMONT	ZOÉ	42
WAMBEKE	WILFRID	43
WORTRAI	JULIEN	44
THIBAudeau	LUCIE	45
BERTHOU	LUCY	46
BILLERACH	GUILLAUME	47

POILLION	SABINE	48
SAGET	JENNA	49
BACHA	LOUIZA	50
EL HAGE	FADI	51
LOESCH	FANNY	52
TIAN	YIRAN	53
DI MORA	JÉRÉMY	54
LUO	YUE	55
KELNER	NOËLINE	56
GUILLIER DE SOUANCÉ	AMAURY	57
DUPÉ	ALICE	58
BRILLOUX	ELISE	59
NOËL	LAURA	60
KESSLER	MÉLANIE	61
TOUBLANC--LAMBAULT	OCTAVIE	62
DEMADE	MARION	63
CADART	ISABELLE	64
BELOT	ANNE	65
DURRIEU	YOANN	66
DESMAZIÈRES	LOUISE	67
ALQUIER	AMÉLIE	68
EBERT	CÉCILE	69
GUERBER	RAPHAEL	70
GOMEZ	THOMAS	71
SCHILLEWAERT	ANNE-CLAIRE	72
BIEZUNSKI	RAPHAËL	73
MIANGU	AUDREY	74
MASSON	PAULINE	75
PIRIOU	MORGANE	76
BERNET-ROLLANDE	MARIE	77
DOUAI	SONIA	78
FAREZ	SÉLÉNA	79
SPETZ	LISA	80
RIQUR	AUDREY	81
GRAS	DELPHINE	82
LOPEZ	ELODIE	83
REINHART	JUSTINE	84
BELBACHIR	LINDA	85
FOUCRAUT	SAMUEL	86
LALLEMENT	JUSTINE	87
DURIN	ELÉONORE	88
PICHAUD	TYPHAINE	89
ESSEX	ANNA	90
ETEVENOT	VICTOR	91
ZANATTA	LAURÈNE	92

LEFEBVRE	JULIE	93
LALA-BOUALI	MAXENCE	94
CROCHOT	CÉLINE	95
POINSON	ANAÏS	96
LESUEUR	JÉRÉMY	97
KOECHLIN	HARMONY	98
LEONARD	DAMIEN	99
LEROY	MARIE	100
UTHAYAKUMAR	THOMAS	101
HUBERT	ANNABELLE	102
COLMAS	CHLOÉ	103
GENTIT	ANAÏS	104

Article 4

La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours B ENSA de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 6 novembre 2006 susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
BEFONDS	QUENTIN	105
MAURAS	AURÉLIE	106
MAHLER	CHARLOTTE	107
DELLEPIANE	ALEXIA	108
LE DILY	ALEXANDRA	109
GÉRARD	FLORINE	110
DROULIN	SABINE	111
GIRAUD	FLORIAN	112
PATIN	PAULINE	113
LERASLE	COLINE	114
SCHICKLIN	KÉVIN	115
REMY	CHARLOTTE	116
PELLIZZARI	CHARLÈNE	117
EYHERAMENDY	FABRICE	118
PINTA	ELMA	119
BUGAT	DIMITRI	120
LEVEQUE	PIERRE-ALEXANDRE	121
PETIT	AURÉLIE	122
DELORME	EUGÉNIE	123
HERRY	CLAIRE	124
CONQUET	AUGUSTA	125

WOLFER	ROMAIN	126
UNG	JUDITH	127
LABENNE	TRISTAN	128
GAUDIN	PIERRE	129
LIM	DORALING	130
BOISMERY	VINCENT	131
GRABINSKI	COLINE	132
NGUYEN	LAURENT	133
CHURIN	MARIA	134
PARISOT	LOUIS	135
BOUROUNA	JULIEN	136
JOURNOT	JULIEN	137
CHAMPÉ	AMÉLIE	138
DUPUY	HÉLÈNE	139
VALLET	JESSIE	140
WEBER	LUDIVINE	141
DO	PIERRE	142
GRIMAL	VINCENT	143
ANDRE	MAXIME	144
MICHEL	MARGAUX	145
DUCOUP	EMMANUEL	146
ABADIE	THOMAS	147
DUNAND	CLÉMENCE	148
DIGUET	ANAÏS	149
BONNEAU	MARION	150
POINARD	BARBARA	151
ALEGRE	JULIE	152
COSTANTINI	LAURA	153
POUGET	MELANIE	154
SAMSON	MARINE	155
CRAMPONT	BENJAMIN	156
BESNARD	SANDRA	157
CELLIÉ	CLOTILDE	158
DELAFOSSÉ	SYLVAIN	159
MONTAGNON	SOPHIE	160

Article 5

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours C ENSA de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialité agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), dont les

modalités sont fixées par l'arrêté du
suit :

27 novembre 1998 modifié susvisé, est établie comme

NOMS	PRÉNOMS	RANG
DANGLA	TIFFANY	1
TOUJAS	CLÉMENCE	2
ROBIN épouse VAN AGGELEN	ASTRID	3
MATTHYS	HÉLÈNE	4
DUTERTRE	MATTHIEU	5
GUIHENEUF	ANTHONY	6
BERGER	RENAUD	7
HUSTE	DELPHINE	8
JOURDIN	ALEXIA	9
BOUCON	MATHIEU	10
BENOIT	SANDRA	11
DURET	MYLÈNE	12
MEUNIER	MARINE	13
HARIT	CÉDRIC	14
DUFFET	GUILLAUME	15
TRANCART	MORGANE	16
LE VELLY	VALENTINE	17
LALY	MARIE-JEANNE	18
MARSAN	CAMILLE	19
ROINEL	EMILIE	20
FILLOT	CATHERINE	21
BURGER	CHRISTELLE	22
GUILLARD	MORGANE	23
BOUSSIGNAC	MAXIME	24
LE REST	TONY	25
OCULY	EMILIE	26
FENYES	ILIANA	27
TRITSCHLER	MATHILDE	28
DESSOUDEIX	LAURA	29
MULTON	JULIEN	30
POIRET	EMILIE	31
GUIBE	LAURÈNE	32
RETHORE	ANAÏS	33
CAIOS-PESQUET	RÉMI	34
HAZERA	AURÉLIE	35
LAIGNEL	HARALD	36
MADROLLES	FLORENTIN	37
RAYNAUD	LISA	38
LARRIEU	CAROLINE	39
DE MACEDO	MARION	40
GALLIOT	JEAN-NOËL	41

Article 6

La liste des candidats figurant par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours C ENSA de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 27 novembre 1998 modifié susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
STUTZMANN	TIFFANY	42
ZAWORSKI	JULIE	43
CLEMENT	FRÉDÉRIQUE	44
WACHET	CÉLINE	45
PROVENCAL	DÉBORAH	46
TROTIER	FANY	47
WILMS	JULIETTE	48
RELTEN	PIERRE	49
GROSBOILLOT	VIRGINIE	50
CREPIN	GARY	51
CHAUMETON	JUSTINE	52
CROCCO	HÉLÈNE	53
BAUDOUIN	CLÉMENCE	54
DE BRUIN	BARBARA	55
GUERIN	CLÉMENT	56
VIEIL	MÉLANIE	57
DUCASSE	GRETA	58
TOBO	LUCIE	59
AZAM	AURÉLIEN	60
CHAPUIS	FLAVIE	61
FILLON	AURÉLIE	62
CHEVALIER	ANNA	63
PILUTTI	ANTHONY	64
BOURHIS	CLAIRE	65

Article 7

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours C2 ENSA-ENITA de la session de 2011 d'entrée en première année formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus ingénieur spécialités agronomie et agroalimentaire), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), d'ONIRIS (cursus ingénieur spécialité

agroalimentaire) et de VetAgro Sup (cursus ingénieur), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 16 octobre 2003 susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
BOURGÈS	FLORA	1
FASSINO	CLAIRE	2
LESTY	PAUL	3
MOUILLIÉ	CAROLINE	4
BELLOCQ	BETTINA	5
SEREZAT	DIMITRY	6
BLEUZE	LAURENT	7
COLETTE	AUDE	8
L'YVONNET	AUDREY	9
DENISE	LUCIE	10
BECHOUX	CÉLINE	11
LEROY	MONA	12
DUTARTRE	MARTIN	13
LENGLET	JONATHAN	14
REVEL-MOUROZ	ANNABELLE	15
ROBARD	PAULINE	16
CORNET	EMELINE	17
PAUSIN	MARION	18
ALBINET	RÉMI	19
CHAYRE	AURÉLIEN	20
BRUNIER	NICOLAS	21
THIOUNE	NDEYE	22
GAMIN	ELODIE	23
MARTINEAU	PAULINE	24
PLANCHE	RAPHAËLLE	25
CHEVER	PAULINE	26
COMBREAS	MARIELLE	27
POULHAZAN	SOPHIE	28
ROLLIN	ALEXIS	29
FRANCOIS	AUDREY	30
CASSARD	MARION	31
PÉRIGAUD	NOÉMIE	32
TROUGAN	MÉLISSA	33
CHANTRIAUX	ANNE	34
DUPOUEY	SARAH	35
RUFFY	MANON	36
PETIT	ELISA	37
DALLIER	AUORE	38
MAURY	BAPTISTE	39
LARGEAU	ADRIEN	40

DUPRET	CINDY	41
MITERMITE	MORGANE	42
MORNET	HÉLÈNE	43
PREVOST	JULIEN	44
CROUCHET	THOMAS	45
MÉLAC	PAULINE	46
MACLE	ANAÏS	47
SANOUE	FATOUMA-LUCIE	48
LE COROLLER	CLÉMENCE	49
RETHORE	AMANDINE	50
GARCIA	LORIN	51
GOUTHIER	AXELLE	52
VERHOOG	NIEL	53
NIEL	MARION	54
BOURZEAU	CORALIE	55
TOUGNE	JULIE	56
EUDIER	SOLVEIG	57
JOSSET	QUENTIN	58
LE GOAZIOU	THOMAS	59
RAMETTE	MATTHIEU	60
THURET BENOIST	HÉLÈNE	61
SAINTIER	ELISE	62
HANI	FATIHA	63
LAPLACE	SYLVAIN	64
VOUTON	RÉMY	65
BA	DIEYNABA	66
ROBERT	DELPHINE	67
PERRIN	LÉO	68
ROGEZ	MARGAUX	69
CECHETTO	CLÉMENT	70
BOUTEILLER	JEANNE	71
REYNAUD	STEVE	72
GAUTIER	AUORE	73
BEMER	MARIE-MARIE	74
CHARPENTIER	MARIE	75
ANDRE	PIERRE	76
GIUSTINIANI	MARIE-THÉRÈSE	77
DOUSSAL	EMILIE	78
DROUAL	GABIN	79
GABORIT-SCHLOSSER	ELISE	80
CHAPUT	AUDREY	81
MONTEL	HÉLOÏSE	82
CADEDDU	CAMILLE	83
SIMON	XAVIER	84
LIVI	OCÉANE	85

MARCHER	HÉLÈNE	86
HOAREAU	MANON	87
MARC	MARINE	88
LE LAY	ADRIEN	89
BLAZIN	RÉMY	90
VANDERMEERSCH	HENRI	91
LASGOUZES	THIBAUT	92
SCORBIAC	MAUD	93
HOCHI	KIM-ANH	94
BAUDAIS	VALENTIN	95
DEBREGEAS	KÉVIN	96
POILANE	JÉRÉMIE	97
DUPONT	AURÉLIEN	98
POURCHEL	FRANÇOIS	99
CANTEL	SIMON	100
HENNEQUIN	HADRIEN	101
RANGER	HÉLÈNE	102
LOISELEUX	THIBAUT	103
SENGERS	QUENTIN	104
LEGROS	SOLENE	105
DISSARD	ALINE	106
MOUTON	PAULINE	107
LEMOINE	NOEMIE	108
FRÉZOULS	TOINOU	109
SIMONS	ALEXIS	110
MORANGE	THIBAUT	111
MORTAIGNE	MARIANNE	112
THIERY-LANFRANCHI	DELPHINE	113
LONGET	FANNY	114
ROUYET	LÉA	115
DENIS	JULIETTE	116
LECROQ	MARGAUX	117

Article 8

La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours C2 ENSA-ENITA de la session de 2011 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs d'AgroCampus Ouest (cursus ingénieur spécialités agronomie et horticulture et paysage en trois ans), d'AgroParisTech, d'AgroSup Dijon (cursus ingénieur spécialités agronomie et agroalimentaire), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, de Montpellier SupAgro (cursus ingénieur spécialités agronomie et systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud), d'ONIRIS (cursus

ingénieur spécialité agroalimentaire) et de VetAgro Sup (cursus ingénieur), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 16 octobre 2003 susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRÉNOMS	RANG
GAUDIN	CÉLINE	118
MENG	AMANDINE	119
KLINK	MORGANE	120
DUFOUR	CHARLOTTE	121
LACOSTE	CLARA	122
MONNET	ALEXANDRA	123
MOINARD	CÉLINE	124
SAVIAN	LUCE	125
SOURISSEAU	JUSTINE	126
CHARRON	MATTHIEU	127
MASSIAS	MAÉVA	128
BOISSON	MARION	129
VÉDRINE	CLAIRE	130
MARTIN	LISE	131
SARRAZIN	CYRIL	132
FONTANET	MARIE	133
GROCKOWIAK	ELODIE	134
PERROT	NICOLAS	135
BÉLIJAR	AURÉLIEN	136
EVRARD	BÉRANGÈRE	137
RIPERT	JULIE	138
MOURET	JULIE	139
BLANCHETIERE	LÉA, FANNY	140
MOUCHEBOEUF	MÉLISSA	141
COLIN	LOUISE	142
PERIE	CLAIRE	143
MONG	WILFRIED	144
ARRICAÛ	CLÉMENT	145
DESPRES	THIBAULT	146
BUA	AUDREY	147
LAFAYE	JÉRÔME	148
BOTCAZOU	LOÏC	149
SEMREN	EMMANUEL	150
PALACIO-VIDAL	CÉDRIC	151

Article 9

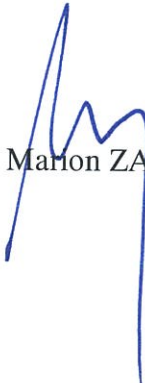
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, et le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le **3 OCT. 2011**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche,

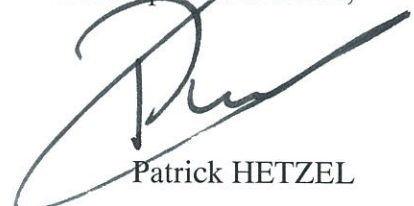


Marion ZALAY

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,



Patrick HETZEL